



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**Loxeal 83-54**

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

**Nom du produit** Loxeal 83-54

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées** Adhésif. Agent d'étanchéité.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur** Loxeal s.r.l.  
Via Marconato 2  
Cesano Maderno  
20811 (MB)  
Italia  
Tel: +39 0362 529 301  
Fax +39 0362 524 225  
info@loxeal.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

**Numéro d'appel d'urgence** Italia +39 0362 529 302

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification**

**Dangers physiques** Non classé.

**Dangers pour la santé humaine** Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

**Dangers pour l'environnement** Aquatic Chronic 4 - H413

**Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)** Xi;R36/37. R43.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Pictogramme de danger**



**Mention d'avertissement** Attention

**Mentions de danger** H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

## Loxeal 83-54

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P302+P352a EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p>
<b>Contient</b>	HYDROXYPROPYL METHACRYLATE, MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	<p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la Communauté actuelle, nationale et locale.</p>

### 2.3. Autres dangers

Aucunes dans les conditions normales.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), A,A'-[(1-METHYLETHYLIDENE)DI-4,1-PHENYLENE]BIS[Ω-[(2-METHYL-1-OXO-2-PROPEN-1-YL)OXY]-</b>		<b>60-100%</b>
Numéro CAS: 41637-38-1                      Numéro CE: 609-946-4		
<b>Classification</b> Aquatic Chronic 4 - H413		
<b>HYDROXYPROPYL METHACRYLATE</b>		<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 27813-02-1                      Numéro CE: 248-666-3		
<b>Classification</b> Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xi;R36. R43.	
<b>MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE</b>		<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 868-77-9                      Numéro CE: 212-782-2		
<b>Classification</b> Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> R43 Xi;R36/38	

**Loxeal 83-54**

<b>HYDROPEROXYDE DE <math>\alpha,\alpha</math>-DIMÉTHYLBENZYLE</b>		<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 80-15-9		Numéro CE: 201-254-7
<b>Classification</b>	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b>	
Org. Perox. E - H242	O;R7 T;R23 C;R34 Xn;R21/22,R48/20/22 N;R51/53	
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 4 - H312		
Acute Tox. 3 - H331		
Skin Corr. 1B - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
STOT SE 3 - H335		
STOT RE 2 - H373		
Aquatic Chronic 2 - H411		
<b>TRIS(2-HYDROXYETHYL)ISOCYANURATE TRIACRYLATE</b>		<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 40220-08-4		Numéro CE: 254-843-6
<b>Classification</b>	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b>	
Eye Dam. 1 - H318	Xi;R36/38.	
<b>ETHYLÈNE-GLYCOL</b>		<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 107-21-1		Numéro CE: 203-473-3
<b>Classification</b>	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b>	
Acute Tox. 4 - H302	Xn;R22	
STOT RE 2 - H373		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin
<b>Contact oculaire</b>	Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Contact cutané</b>	Irritation cutanée. Dermate légère, éruption cutanée allergique.
<b>Contact oculaire</b>	Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

## Loxeal 83-54

**Moyens d'extinction appropriés** Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche.

**Moyens d'extinction inappropriés** Eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux** La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Monoxyde de carbone (oxide de carbone), de dioxyde de carbone (gaz carbonique) et d'hydrocarbures non identifiés.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées. Ne pas rejeter dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 25°C. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Il n'est pas recommandé d'utiliser ce produit pour des joints qui seront en contact avec de l'oxygène pur ou de la vapeur.

**Description d'usage** Adhésif. Agent d'étanchéité.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

ETHYLÈNE-GLYCOL

## Loxeal 83-54

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 52 mg/m<sup>3</sup> vapeur

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 40 ppm 104 mg/m<sup>3</sup> vapeur

\*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

#### Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166

#### Protection des mains

Des gants en caoutchouc nitrile ou Viton™ sont recommandés. Ne pas porter de gants en coton ou autre matériau absorbant. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements et équipements de protection appropriés pour éviter tout risque de contact du produit avec la peau.

#### Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles.

#### Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Vert.
Odeur	Légèrement âcre.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non pertinent.
Point de fusion	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	>100°C
Taux d'évaporation	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.

## Loxeal 83-54

<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	1.1
<b>Solubilité(s)</b>	Légèrement soluble dans l'eau. Miscible aux matériaux suivants: Solvants organiques.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	≈550 mPa s @ 25°C
<b>Propriétés comburantes</b>	Non disponible.
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Autres informations</b>	Non pertinent.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter l'absence d'air et une contamination par des métaux.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Métaux et leurs sels, Agents de réduction, Oxydants, Free radical initiators.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone (oxide de carbone), du dioxyde de carbone (gaz carbonique) et des composés organiques non identifiés.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques** Les effets toxicologiques du produits n'ont pas été totalement évalués. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler, ne pas inhaler.

#### Toxicité aiguë - orale

#### Toxicité aiguë - cutanée

#### Toxicité aiguë - inhalation

#### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Aucunes dans les conditions normales.

**Inhalation** Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

## Loxeal 83-54

<b>Ingestion</b>	Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.
<b>Contact cutané</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), A,A'-[(1-METHYLETHYLIDENE)DI-4,1-PHENYLENE]BIS[O-[(2-METHYL-1-OXO-2-PROPEN-1-YL)OXY]-

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 2 000,1

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 000,1

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 2 000,1

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 2 000,1

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Skin corrosion/irritation Non irritant.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant.

##### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Aberration chromosomique: Négatif.

#### HYDROXYPROPYL METHACRYLATE

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 2 000,1

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 000,1

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 5 000,0

Espèces Lapin

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Légèrement irritant.

## Loxeal 83-54

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Moyennement irritant.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Il n'existe aucune donnée montrant que cette substance peut induire une hypersensibilité respiratoire .

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Des études épidémiologiques ont démontré une sensibilisation cutanée.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

## MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 5 000,0

### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 3 000,0

**Espèces** Lapin

**ETA cutanée (mg/kg)** 3 000,0

## HYDROPEROXYDE DE $\alpha,\alpha$ -DIMÉTHYLBENZYLE

### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 382,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 500,0

### Toxicité aiguë - cutanée

**ETA cutanée (mg/kg)** 1 100,0

### Toxicité aiguë - inhalation

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 3,0

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Fortement irritant.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritant pour les yeux.

### Sensibilisation cutanée



## Loxeal 83-54

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant.

### TRIS(2-HYDROXYETHYL)ISOCYANURATE TRIACRYLATE

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 2 500,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 2 500,0

### ETHYLÈNE-GLYCOL

#### Toxicité aiguë - orale

**ETA orale (mg/kg)** 500,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 3 500,0

**Espèces** Souris

**ETA cutanée (mg/kg)** 3 500,0

## SECTION 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas de données disponibles.

### Informations écologiques sur les composants

#### POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), A,A'-[(1-METHYLETHYLIDENE)DI-4,1-PHENYLENE]BIS[O-[(2-METHYL-1-OXO-2-PROPEN-1-YL)OXY]-

**Toxicité aiguë - poisson** LL<sub>50</sub>, 96 heures: >100 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** NOELR, 48 heures: 100 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - microorganismes** NOEC, 3 heures: 10 mg/l, Boues activées

#### HYDROXYPROPYL METHACRYLATE

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 48 heures: 493 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 380 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: > 97.2 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata  
NOEC, 72 heures: 97.2 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jours: 24.1 mg/l, Daphnia magna

#### MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

## Loxeal 83-54

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 heures: > 100 mg/l, Oryzias latipes (médaka)
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 380 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 72 heures: 836 mg/l, Selenastrum capricornutum NOEC, 72 heures: 400 mg/l, Selenastrum capricornutum
<b>Toxicité aiguë - microorganismes</b>	CE <sub>50</sub> , 16 heures: > 3000 mg/l, Pseudomonas fluorescens
<b>Toxicité chronique - invertébrés aquatiques</b>	NOEC, 21 jours: 24.1 mg/l, Daphnia magna

### HYDROPEROXYDE DE α,α-DIMÉTHYLBENZYLE

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 heure: 3.9 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
---------------------------------	--

### ETHYLÈNE-GLYCOL

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 heures: 72860 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: > 100 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 96 heures: 6500 - 13000 mg/l, Selenastrum capricornutum
<b>Toxicité aiguë - microorganismes</b>	CE <sub>20</sub> , 0.5 heure: 1.995 mg/l, Boues activées
<b>Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie</b>	NOEC, 7 jours: 15380 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)
<b>Toxicité chronique - invertébrés aquatiques</b>	NOEC, 7 jours: 8590 mg/l, Daphnia magna

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles.

### Informations écologiques sur les composants

#### POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), A,A'-[(1-METHYLETHYLIDENE)DI-4,1-PHENYLENE]BIS[O-[(2-METHYL-1- OXO-2-PROPEN-1-YL)OXY]-

<b>Persistance et dégradabilité</b>	Le produit est biodégradable.
-------------------------------------	-------------------------------

### HYDROXYPROPYL METHACRYLATE

<b>Biodégradation</b>	Eau - Dégradation 94.2%: 28 jours
-----------------------	-----------------------------------

### MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

<b>Biodégradation</b>	Eau - Dégradation 84%: 28 jours
-----------------------	---------------------------------

### HYDROPEROXYDE DE α,α-DIMÉTHYLBENZYLE

## Loxeal 83-54

**Biodégradation** La substance est facilement biodégradable.

### ETHYLÈNE-GLYCOL

**Biodégradation** Eau - Dégradation 90 - 100%: 10 jours

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

#### Informations écologiques sur les composants

POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), A,A'-[(1-METHYLETHYLIDENE)DI-4,1-PHENYLENE]BIS[Q-[(2-METHYL-1-  
OXO-2-PROPEN-1-YL)OXY]-

**Coefficient de partage** log Pow: 5.30~5.62

### MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

**Bioaccumulative potential** FBC: 1.34 - 1.54,

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas de données disponibles.

#### Informations écologiques sur les composants

### MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

**Coefficient  
d'adsorption/désorption** Sol - Koc: 42.7 @ 20°C

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations  
PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

### **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales. Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.

**Méthodes de traitement des  
déchets** Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Classe déchet** 08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Général** Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

## Loxeal 83-54

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

#### **Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

**Transport en vrac** Non applicable.  
**conformément à l'annexe II de**  
**la convention Marpol 73/78 et**  
**au recueil IBC**

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Réglementations nationales</b>	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
<b>Législation UE</b>	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) no 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).
<b>Document d'orientation</b>	Workplace Exposure Limits EH40. CHIP for everyone HSG228. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.
<b>Classification de danger pour l'eau</b>	WGK 1

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16: Autres informations

<b>Date de révision</b>	11/02/2016
<b>Révision</b>	4
<b>Remplace la date</b>	04/08/2014

## Loxeal 83-54

### Phrases de risque dans leur intégralité

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.  
R23 Toxique par inhalation.  
R34 Provoque des brûlures.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.  
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
R37 Irritant pour les voies respiratoires.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R48/20/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R7 Peut provoquer un incendie.

### Mentions de danger dans leur intégralité

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.